



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Délibération

CONSERVATOIRE/JNR

2023 – 146 CREATION D'UN TARIF ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE AMATEUR CONSERVATOIRE MUNICIPAL AGRÉÉ DE MUSIQUE ET DE DANSE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, DEREN Dominique, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MARTIN Didier, CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHANTOURY Laurent à BERDAÏ Ammar, DELCROIX Charles à EHLINGER François, MELLA Florent à CATROU Rémy, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Joël TERRIEN

Date de la convocation : 30/11/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le règlement intérieur du conservatoire municipal de musique et de danse et notamment l'article 47 portant sur la tarification,

Vu les décisions n° 21-96 du 23 avril 2021 portant sur la fixation des tarifs du conservatoire municipal de musique et de danse,

Considérant l'inadéquation entre l'offre d'accompagnement pratique amateur et les tarifs existants,

Considérant l'analyse de l'évolution des inscriptions pour l'année 2023-2024 au conservatoire municipal de musique et de danse,



Considérant la mission d'accueil des pratiques amateurs au sein du Conservatoire listée dans les missions de ces établissements dans le texte cadre du Ministère ((Schéma National d'Orientation Pédagogique),

Considérant la nécessité de créer un nouveau tarif,

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » en date du jeudi 23 novembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation d'un nouveau tarif ci-annexé pour le conservatoire municipal agréée de musique et de danse,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

Le secrétaire de séance,



Joël TERRIEN

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

7 décembre 2023 – 146 Création d'un tarif accompagnement pratique
Amateur conservatoire municipal agréé de musique et de danse

2/3



TARIF ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE AMATEUR

TARIFS ANNUELS SAINTES									
QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	QF9	
inférieur ou égal à 400	de 401 à 600	de 601 à 800	de 801 à 1000	de 1001 à 1300	de 1301 à 1600	de 1601 à 1800	de 1801 à 2000	supérieur à 2000	
35 €	50 €	75 €	100€	125 €	140€	160 €	170 €	180 €	
Accompagnement pratique amateur (1 à 10 séances sur l'année scolaire)									
TARIFS ANNUELS EXTERIEUR*									200 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20231207-2023_146D-DE

